

DIPLÔME PRÉPARATOIRE AUX ÉTUDES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche;

Vu l'ordonnance n° 45-2108 du 19 septembre 1945 modifiée;

Vu le décret n° 88-80 du 27 janvier 1988 portant notamment création du diplôme préparatoire aux études comptables et financières;

Vu l'arrêté du 4 AOUT 1997 P U B L I Q U E ;

Vu les résultats obtenus par l'intéressé(e) conformément aux dispositions de l'article 2 du décret susvisé;

Vu la délibération du jury consécutive à la session de 2003

délivre à Monsieur LAANAYA AHMED

né(e) le EN 1960 à BERRÉCHTJ (MAROC)

le présent **DIPLÔME PRÉPARATOIRE AUX ÉTUDES COMPTABLES ET FINANCIÈRES** pour en jouir,
avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Signature du titulaire :

COPIE CONFORME



N° 774

Fait à Paris, le 26 AVRIL 2004

Pour le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche,

et par délégation :

Le recteur de l'académie de BORDEAUX

Patrick GERARD

COPIE CONFORME



2004 15 يوليوز

